



Tours, le 19 février 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Le Ségur de la santé n'ayant pas traité la problématique de l'attractivité de la carrière hospitalo-universitaire (HU), un groupe de travail « Attractivité des carrières des personnels enseignants et hospitaliers » a été mis en place par les Ministères des Solidarités et de la Santé, et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation le 12 novembre 2020.

Les trois premières réunions, les 3 et 17 décembre, et le 14 janvier, avaient permis d'envisager des avancées notables et appréciées par tous, et s'étaient déroulées dans une atmosphère exceptionnellement consensuelle et constructive entre les représentations syndicales, les conférences des doyens de médecine (représentant la conférence des présidents d'université), de pharmacie et d'odontologie, le Conseil National des Universités et les conférences des directeurs généraux et présidents de CME de CHU. Chacun à notre niveau, nous avons communiqué, à l'issue de ces premières réunions, au sein de nos organisations, avec confiance et enthousiasme, convaincus d'évolutions favorables, propres à restaurer la confiance de la communauté hospitalo-universitaire et à encourager les plus jeunes à s'engager dans cette voie.

La dernière réunion, qui s'est tenue le 11 février et portait sur la question des rémunérations et de la retraite a malheureusement été une grande déception.

La revalorisation salariale justifiée des praticiens hospitaliers (PH) en début de carrière, à l'occasion du Ségur, a encore accru le défaut d'attractivité de la carrière hospitalo-universitaire pour les plus jeunes. La carrière hospitalo-universitaire est choisie par vocation et par intérêt pour l'excellence académique et la question de la rémunération n'en constitue pas le point central. Toutefois, elle ne doit pas être un frein non plus. Un praticien hospitalier, outre une rémunération en début de carrière supérieure à celle d'un Maître de Conférence des Universités-Praticien Hospitalier (MCU-PH), bénéficie de conditions d'exercice plus avantageuses (10 demi-journées hebdomadaires au lieu de 11 pour les hospitalo-universitaires, réduction du temps de travail et compte épargne-temps) et de retraite à terme beaucoup plus favorable.

Les propositions faites le 11 février comme la bonification d'ancienneté d'un an pour le classement universitaire des MCU-PH et la prise en compte de l'année de stage dans l'ancienneté apparaissent comme des « mesurette » très insuffisantes pour restaurer l'attractivité du statut de MCU-PH, qui fait fuir aujourd'hui les jeunes talents à fort potentiel.

La grille H des hospitalo-universitaires doit être réhaussée dans son ensemble et pas seulement le premier échelon ou les trois derniers, non atteignables pour certains.

D'autre part, le renvoi de toute décision concernant la retraite des hospitalo-universitaires au cadre de la réforme générale et structurelle des retraites n'est pas acceptable : les hospitalo-universitaires ne veulent et ne peuvent plus accepter que leur exercice hospitalier soit rétribué sous forme d'émoluments qui n'ouvrent pas à des droits à la retraite. La communauté hospitalo-universitaire demande à ce que soit corrigée une injustice

historique, qu'on ne retrouve dans aucun autre cadre professionnel, et qui concerne des professionnels engagés qui ne comptent pas leur temps, à l'hôpital comme à l'université.

Aujourd'hui, restaurer l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires est crucial pour l'avenir de la médecine française, c'est-à-dire des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques.

Nous avons décidé aujourd'hui de nous réunir tous pour vous écrire, Monsieur le Premier Ministre, car la situation est préoccupante, inéquitable, et que nous ne serons pas en mesure de justifier l'attitude de nos deux ministères de tutelle auprès de nos membres, si le statut hospitalo-universitaire continue ainsi d'être négligé.

Les jeunes candidats sont rares, de moins en moins nombreux à accepter les contraintes liées à la carrière hospitalo-universitaire comparativement au statut de PH ou à l'exercice de la médecine libérale.

De plus en plus de Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers démissionnent et quittent les CHU et l'Université à tout moment de la carrière.

L'excellence de la médecine française, de la formation hospitalo-universitaire et de la recherche médicale dans notre pays sont en jeu.

Nous mesurons la difficulté des arbitrages du gouvernement, mais nous ne pouvons pas laisser sacrifier l'ambition que nous portons pour notre médecine et nos disciplines ; nous avons pris conscience qu'il nous faut nous manifester fermement, nous y sommes prêts, c'est notre devoir.

Nous vous savons sensibilisé et attentif à ces questions, Monsieur le Premier Ministre, et comptons sur votre soutien.

Avec l'assurance de notre très haute considération.

Le Président de la conférence des doyens de médecine,



Pr Patrice DIOT

Le Président de la conférence des doyens de pharmacie,



Pr Benoît MULLER

Le Président de la conférence des doyens d'odontologie,



Pr Reza CHIRANI

Le Président de la conférence des présidents de CME



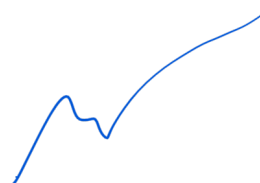
Pr François-René PRUVOT

La Présidente du CNU Santé,



Pr Marie-Christine COPIN

Le Président de la conférence des présidents d'université,



Pr Manuel TUNON DE LARA

La Présidente de la Conférence de CHU,



Madame Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD

Monsieur Le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris